

29, 30 novembre et 1 décembre 2024

# RIOM VILLE D'ART'ISANS



## DOSSIER D'INSCRIPTION

*Depuis 1995, l'association des Ateliers du Palais ainsi que leurs partenaires sont à nouveau liés afin de proposer une manifestation de qualité, devenue le rendez-vous incontournable de nombreux professionnels. Cette année ces protagonistes vous proposent donc une dix-huitième édition. Cette biennale présente les savoir-faire d'artisans, artisans d'art et artistes dans des cadres architecturaux prestigieux, caractéristiques de Riom.*

*Sélective, cette manifestation vise à mettre en lumière la créativité et le dynamisme de nos métiers.*

### **Contact :**

- **AMABLE BOURDIER** : 0473972615
- **FREDERIQUE LACROIX DAMAS** : 0687175879
- Email : [ateliersdupalais@gmail.com](mailto:ateliersdupalais@gmail.com)

### Une fréquentation conséquente

"Riom, Ville d'Art'isans" a attiré sur les éditions précédentes :

- 10 000 visiteurs en décembre 2002 (Ancienne Manufacture des Tabacs de Riom)
- 5 000 visiteurs en décembre 2004 (Château de Bardou, Maison des Associations, Collège Ste-Marie)
- 4 500 visiteurs en décembre 2007 (parcours en centre-ville, Office de Tourisme, Maison des Associations)
- 4 500 visiteurs en décembre 2009 (Institution Ste-Marie, Ecole d'Arts Plastiques, Hôtels particuliers du centre-ville)
- 4 500 visiteurs en décembre 2011 (Collège Michel-de-l'Hospital, Maison paroissiale, Hôtels particuliers du centre-ville)
- 6 500 visiteurs en décembre 2013 (Lycée Pierre-Joël Bonté, Hôtels particuliers du centre-ville)
- 6 000 visiteurs en décembre 2015 (Couvents des Rédemptoristes, Hôtels particuliers du centre-ville)
- 8 000 visiteurs en décembre 2017 (Ancienne Maison d'Arrêt, Hôtels particuliers du centre-ville)
- 6 000 visiteurs en décembre 2019 (Jardin de la Culture, Arcadia, Hôtels particuliers du centre-ville)
- 6 000 visiteurs en décembre 2022 (Jardin de la Culture, Arcadia, Hôtels particuliers du centre-ville)

### Un intérêt des professionnels jamais démenti.

Fort du succès remporté par ces opérations de promotion et de valorisation des métiers d'art, un nombre croissant d'artisans demande à participer.

Un comité de sélection est mis en place afin d'étudier chaque profil, et d'apprécier le professionnalisme de chaque candidat. Le jury n'acceptera que des professionnels, capables de prendre des commandes et de réaliser des créations qualitatives à partir de matières premières qu'ils transforment. Le jury de sélection aura le souci de la diversité des métiers. Il sera souverain dans ses décisions.

Le comité de sélection se réunira afin de vous donner une réponse définitive courant juin, ce pourquoi il est important de renvoyer votre dossier avant la date butoir du **31 Mai 2024**.

---

## Riom ville d'Art'isans 2024

---

Les Ateliers du Palais proposent au public de découvrir des hommes et des femmes de métier, mais aussi découvrir des éléments architecturaux de la ville.

Riom ville d'Art'isans est avant tout une déambulation originale mêlant créativité et patrimoine.

### Lieux

Des lieux privés et publics ouvrent leurs portes pour vous accueillir du 29 novembre au 1 décembre

Horaires d'ouverture : le vendredi, 14h-19h / samedi, 9h-19h / dimanche, 10h-18h

La manifestation vit grâce à la mise à disposition de lieux, nous sommes donc tributaires de ceux-ci, également dans la taille des espaces. L'association ne s'engage donc pas sur la taille de votre stand.

Aucun matériel d'exposition n'est prêté, cependant des grilles et des chaises peuvent être mises à disposition dans la mesure du stock disponible.

Certains espaces d'exposition seront couverts mais en extérieur (cloître par exemple).

### Déroulement

Les professionnels sont vivement encouragés à effectuer **des démonstrations et des animations**.

Au programme : expositions de pièces d'exception, démonstrations de savoir-faire, initiation et sensibilisation à la création et aux techniques traditionnelles mais aussi contemporaines... Valorisation d'un travail de qualité au travers de contacts privilégiés avec le public.

L'installation a lieu le vendredi 29 novembre entre 10h00 et 14h00. Le démontage le dimanche uniquement à partir de 18h00.

## **Concours**

*A chaque édition les ateliers du Palais organisent un concours auquel chaque exposant est invité à participer. Cette année le thème retenu est « LE FEU ».*

## **Les artisans**

*Une soixantaine d'artisans seront sélectionnés : émailleurs, sculpteurs, ébénistes, ferronniers, potiers, céramistes, facteurs d'instruments, restaurateurs de livres, restaurateurs de tableaux, tapissiers, peintres, décorateurs, illustrateurs, etc.*

## **Communication :**

- *Edition de 110 000 dépliant*s présentant le circuit, la liste et les coordonnées des artisans participants, l'intérêt patrimonial des lieux et le programme des démonstrations et animations.
- *Encarté de 91 000 dépliant*s dans le TV magazine du journal La Montagne
- *Diffusion de 9 000 dépliant*s par les fichiers personnels de chaque artisan et réseaux habituels de distribution
- *Communication sur Radio France Bleue Pays Auvergne (spots, interviews), La Montagne (articles), radio et TV locales*
- *Campagne d'affichage De visu (4x3 et 8m<sup>2</sup>) : 50 faces sur Clermont-Ferrand, 30 faces sur Vichy ,12 sur Issoire.*

# Riom ville d'Art'isans

29, 30 novembre et 1 décembre 2024

Je soussigné M. Mme .....

Représentant l'atelier .....

Profession .....

Adresse.....

.....

Code postal ..... Ville ..... Tél .....

Mail..... Site internet .....

Réseaux sociaux.....

- Je m'engage à participer à la manifestation Riom Ville d'Art'isans, à effectuer dans la mesure du possible des démonstrations ou animations.
- Je m'engage également à acquitter mon inscription de 170€, dont 18€ d'adhésion à l'association
- J'accepte un espace en extérieur abrité : OUI /NON
- Je souhaite présenter une pièce au concours.

Description des démonstrations et du travail de l'artisan proposées :

.....  
.....  
.....  
.....

Date : ...../...../2024

Signature:

## Documents à fournir :

- Un document prouvant votre qualité d'artisan ou d'artiste libre (numéro d'URSSAF, inscription à la chambre des métiers, numéro Siret et votre code APE.
- Un texte de présentation d'environ 10 lignes à la 3ème personne présentant votre travail. (pour la communication).
- Une attestation sur l'honneur certifiant qu'il s'agit bien de votre activité principale.
- 5 photographies papier représentatives de vos réalisations actuelles dont une photo de votre stand.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile obligatoire.
- Une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.
- Le règlement par chèque à l'ordre des Ateliers du Palais (Dernière limite de paiement au 15 juillet 2024)  
*Nb : le règlement ne sera encaissé qu'après sélection des participants. Si votre dossier n'est pas retenu, votre chèque vous sera retourné.*

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte pour le passage en commission.

Merci de retourner ce document impérativement **avant le 31 mai 2024** à :

**Frédérique Lacroix Damas - Les Ateliers du Palais - 6 bis rue du Clos de Bonnet  
63200 Chambaron sur Morge**

Votre participation vous sera confirmée au plus tard le 15 juillet.

# Règlement de la manifestation

## Article 1

Les exposants sélectionnés devront justifier d'un numéro Siret et être membres de l'association Les Ateliers du Palais.

## Article 2

Une fois accepté par le comité de sélection, chaque professionnel devra s'acquitter du montant de l'adhésion à l'association. Ce paiement vaudra acceptation du présent règlement.

Votre inscription sera prise en compte à réception du règlement de 170€.

Ce dernier ne sera encaissé qu'en cas d'acceptation du dossier par la commission de sélection (encaissement à partir du 15 juillet).

En cas d'absence d'un exposant, sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne pourra être fait.

## Article 3

Ne sont admis sur les expositions des Ateliers du Palais que les réalisations faites par transformation de la matière.

Aucun revendeur ne sera toléré. Aucun document publicitaire autre que celui de l'exposant ne sera permis. Les artisans doivent mettre en scène leur stand et le rendre le plus esthétique possible de manière à donner une image de qualité à nos visiteurs.

## Article 4

Chaque exposant devra être titulaire d'une assurance responsabilité civile, qui sera jointe au dossier.

L'organisation des Ateliers du Palais ne sera en aucun cas tenue pour responsable des dommages pouvant intervenir (vols, bris, détérioration, etc.) sur les biens des exposants.

Tous matériels utilisés doivent être conforme à la réglementation en vigueur.

## Article 5

L'association des Ateliers du Palais, par le biais du comité de sélection, se réserve le droit de refuser une demande d'inscription si elle ne correspond pas aux critères de sélection exposés notamment aux articles 1, 2, 3 et 4.

La décision du comité de sélection est souveraine et ne pourra être remise en cause.

## Article 6

Par dérogation aux articles 1 et 2 et pour promouvoir les jeunes pousses qui se destinent aux métiers d'art, l'Association se réserve la possibilité d'aménagements particuliers au bénéfice de jeunes artistes émergents.

## Article 7

Votre stand devra être équipé obligatoirement d'un éclairage économique (led).